



Syndicat  
national de  
l'environnement



Les Lilas, le 6 septembre 2018

Monsieur le Ministre d'Etat  
Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

**Objet :** Protection sociale complémentaire  
Comité de suivi

Monsieur le Ministre d'Etat,

Dans le cadre du référencement d'un organisme offrant une protection sociale complémentaire aux agents du ministère et de ses établissements publics, votre prédécesseur a ouvert des négociations avec les organisations syndicales afin d'obtenir un accord qui va se traduire par la signature d'un protocole.

La FSU tient tout d'abord à souligner l'implication et le travail de vos services qui se sont réellement mis en situation de négociation. La FSU s'est aussi totalement investie sur ce dossier, essentiel pour les agents de ce ministère.

Bien évidemment nous ne pouvons que regretter la faiblesse de la participation du ministère au coût de la mutuelle, participation limitée aux transferts de solidarité inter-générationnelle et fixée à 900 000 € par votre prédécesseur. Cette participation devrait représenter entre 1 et 2 % des sommes mobilisées par la couverture santé des agents, retraités, pensionnés et leurs ayants-droit, montant très éloigné de la participation de 50 % de la cotisation imposée par la loi dans le secteur privé.

Nous regrettons également que le couplage santé - prévoyance soit resté obligatoire, excluant de fait les agents disposant d'une prévoyance par ailleurs.

Cependant les discussions ont à notre sens permis d'obtenir un projet de mutuelle solidaire entre générations et entre les différentes catégories de personnels, assurant une couverture optimum des affiliés.

Lors de la réunion conclusive du 24 juillet, la question du comité de suivi d'un éventuel accord a été évoquée. La majorité des organisations syndicales s'est prononcée pour un comité de suivi ouvert à toutes les organisations syndicales représentatives, seules l'UNSA et la CFDT revendiquant un comité restreint aux seuls signataires. C'est pourquoi dans le projet de protocole transmis le 26 juillet 2018, votre administration a conservé le principe d'un « comité de suivi associant les organisations syndicales représentatives ». Tel est le texte sur lequel la FSU s'est engagée et a donné son accord.

**SNE-FSU / SNUITAM-FSU**

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

Mais le cabinet de votre prédécesseur a jugé bon de modifier a posteriori le texte du protocole issu de la négociation, afin de limiter ce comité de suivi aux seuls signataires.

Pour la FSU, limiter un comité de suivi aux seuls signataires, c'est une manière de forcer la main aux organisations syndicales, une manière de les empêcher d'exprimer leurs désaccords ou simplement de faire des propositions pour ne pas en rester à un accord au rabais. Ne pas associer toutes les organisations représentatives, c'est refuser aux agents qui leur ont accordé leur suffrage, la possibilité d'être entendu sur la gestion de cette protection sociale complémentaire qui les concerne personnellement. La FSU est d'autant plus à l'aise pour le dire qu'elle avait annoncé son intention de signer le protocole, et que cette exclusion ne la concernait pas. Mais c'est clairement une question de valeur et du droit des agents à être représentés par les diverses organisations syndicales auxquelles ils ont accordé leur confiance.


Même si FO et la CGT ne se sont pas encore prononcées, comment imaginer que la mise en place d'une nouvelle mutuelle puisse se faire sans les deux organisations syndicales les plus importantes de nos ministères ?

Enfin, la FSU a clairement l'impression que cette intervention a posteriori du cabinet de votre prédécesseur est un cadeau fait dans l'intention d'influencer le résultat des élections professionnelles du 6 décembre prochain ce qui, vous nous l'accorderez, est inacceptable.

Aussi, nous vous demandons instamment de bien vouloir revenir à la rédaction issue de la réunion conclusive du 24 juillet.

Vous en remerciant par avance et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, en l'expression de notre très haute considération.

**Le Secrétaire Général du Sne-FSU**



**Patrick SAINT-LEGER**

**Le secrétaire national du SNUITAM FSU**



**Laurent LE LOCK**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**